

**Statement to The Hague Forum, 8-12 February 1999**

**As written:**

**REPUBLIQUE LIBANAISE  
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES**

**Discours De Son Excellence  
Ministre Des Affaires Sociales  
Dr. Michel Moussa  
Forum de la Hague 8-12 Fevrier 1999**

**Présenté au Forum International pour la Revision Operationnelle  
et l'évaluation de l'exécution du Programme d'action de la Conférence  
Internationale sur la Population et le Developpement SIPD + 5**

## **DISCOURS DE SON EXCELLENCE LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES REPUBLIQUE LIBANAISE**

Depuis son indépendance en 1943, le Liban a opté pour un système d'économie libérale, basé sur l'économie de marché et du libre échange monétaire. Le système politique est fondé sur la démocratie parlementaire, où la liberté d'expression, d'association et d'affiliation religieuse est garantie par la Constitution. Malgré la guerre qui a devasté le pays durant 16 ans, de 1975 à 1991, imposée par des forces externes, le Liban demeure un fief de la démocratie, doté d'un système d'économie libérale.

Immédiatement après la fin de la guerre, le Liban a lancé un programme spectaculaire de reconstruction. La majeure partie des travaux d'infrastructure est déjà accomplie. De plus, le Liban est déterminé à suivre un processus de développement économique et sociale équilibré, qui d'après nous est le seul moyen de garantir un développement durable. Dans cette perspective, la prise en compte des problèmes sociaux et de population tiennent une place primordiale. En 1994, le gouvernement a établi le Conseil National pour la Politique de Population comprenant des experts en matière de population, ainsi que des représentants des différents ministères concernés. Ce comité a pour objectif principal de formuler une politique de population intégrable à la politique d'ensemble du gouvernement. Parallèlement, le Parlement Libanais a établi un comité ad-hoc sur la Population et le Développement, dont l'objectif est de formuler les législations pertinentes pour la politique de la population.

Après la guerre, la première tâche entreprise par le gouvernement, dans ce domaine, était d'analyser la situation de la population au Liban, par le biais d'une série d'enquêtes menées à l'échelle nationale. Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales a mené en 1996 une enquête sur la population et l'habitat. Cette enquête sera suivie par une autre, menée par le Ministère de la Santé Publique, portant sur la santé de la mère et de l'enfant (PAPCHILD). En 1997, la Direction Centrale de la Statistique a entrepris une étude sur les conditions de vie au Liban et le Ministère du Travail a de son côté mené une étude sur la population active. Ces enquêtes, entre autres, ont permis au gouvernement, ainsi qu'à la société civile d'avoir une idée claire des problèmes sociaux et de la population nécessitant une action ciblée, et ceci dans le contexte des efforts continus pour la reconstruction et le développement du pays.

Au cours des deux dernières décennies, les taux de fécondité et de mortalité ont considérablement baissé. Aujourd'hui, le taux de fécondité total est de moins de trois enfants par femme, ce qui est inférieur aux taux prévalants dans la plupart des pays en voie de développement. Quant au taux de mortalité, celui-ci a baissé à moins de 7 pour mille, et la mortalité infantile est estimée à présent à moins de 28 pour 1000 naissances. En conséquence, le taux de croissance de la population a baissé à moins de 1.7 pour cent par an. On estime par ailleurs que ce taux va baisser jusqu'à 1 pour cent dans les quinze ans à venir. Ceci dit, le Liban est à un stade avancé de la transition démographique, ce qui le rapproche sur le plan démographique des pays développés.

Le progrès réalisé dans le domaine de l'éducation est un des facteurs les plus importants qui a conduit à cette transition démographique. Le taux d'analphabétisme chez les adultes, a baissé jusqu'à 15 pour cent; ce taux ne dépasse pas les deux à trois pour cent chez les catégories plus jeunes. Pratiquement tous les enfants suivent l'enseignement primaire. La différence entre les deux sexes au niveau de la scolarisation a presque disparu. En fait, dans les classes complémentaires et secondaires, le taux de scolarisation des filles est légèrement supérieur à celui des garçons. Ce taux est à égalité entre les deux sexes au niveau universitaire.

Cet accomplissement est dû au fort partenariat qui existe entre les deux secteurs public et privé au niveau de l'éducation, mais aussi à la volonté des parents d'instruire leurs enfants des deux sexes.

Ceci dit, le Liban n'est toujours pas libéré de tous ses problèmes démographiques et sociaux. Il reste cependant des différences sociales inacceptables entre les diverses régions du pays, et le gouvernement met beaucoup d'efforts pour réduire cette disparité. La guerre Libanaise a déplacé un nombre important de personnes. Le retour des déplacés n'est pas une tâche facile, du fait que les logements doivent être reconstruits et l'infrastructure mise en place avant de pouvoir garantir un retour effectif. Autour de 40 pour cent y sont déjà retournés et le gouvernement s'active à assurer le retour du reste. Il y a une concentration massive de la population dans et autour de la capitale, vu que les activités économiques y sont largement concentrées. Le gouvernement exerce des efforts considérables pour entamer une décentralisation de l'administration et des activités économiques, en vue d'assurer une meilleure distribution de la population dans le pays. Depuis longtemps, les Libanais migrent facilement, en fait la diaspora Libanaise est plus nombreuse que la population résidente dans le pays. Notre objectif consiste d'une part à encourager ceux qui désirent rentrer au Liban à le faire, et d'autre part renforcer nos liens avec ceux qui désirent demeurer à l'étranger. Bien que le taux du chômage n'est pas très élevé en général, mais celui-ci dépasse les 25 pour cent chez les jeunes, en particulier la catégorie des demandeurs d'un premier emploi. Des mesures pour l'amélioration du marché du travail y compris des programmes visant à assurer l'emploi des jeunes, représentent des thèmes prioritaires dans la politique du développement économique du gouvernement Libanais.

En conclusion, je voudrais mettre l'accent sur l'adhérence du Liban aux principes des Nations Unies. En effet, le Liban a ratifié pratiquement toutes les conventions internationales des dernières 20 années, qui ne pouvaient être ratifiées à cause de la guerre, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des lois nationales ont été promulguées en application de ces conventions. Le Liban donne toute leur importance aux recommandations de la Conférence sur la population et le développement de 1994 et les respecte dans la formulation de sa politique de population tout en prenant en considération, bien sûr, ses particularités nationales. N'importe quoi, le Liban, qui a entrepris un programme colossal de reconstruction, sans faire appel à une assistance étrangère considérable, cherche à attirer plus d'intérêt de la part des bailleurs de fonds dans l'avenir. Je voudrais remercier le Fonds des Nations Unies pour la Population et le Programme des Nations Unies pour le Développement, pour le soutien vital qu'ils ont accordé au développement de nos programmes en matière de statistiques et de population. Nous estimons que le Liban n'est pas seulement un endroit profitable pour les investissements commerciaux, il représente aussi un environnement efficace pour l'aide bilatérale et multi-latérale en raison de sa considérable capacité d'absorption rendue possible par la grande qualité de son potentiel humain. Nous nous réjouissons de pouvoir continuer notre coopération avec la communauté internationale afin de réaliser un développement équilibré et durable où la population et les affaires sociales prennent la place qu'elles méritent.

Il me reste à signaler que le Liban, qui respecte toutes les conventions internationales et participe d'une manière effective à toutes les conférences essayant de mettre à exécution toutes les résolutions qui en Qmanent, a encore besoin du support actif des institutions et des conférences internationales, pour excercer leur pression sur Israël en vue de l'exécution des résolutions internationales qui aboutiront à une paix juste et complète au Proche Orient, et surtout l'exécution de la Résolution 425, qui incite Israël à un retrait immédiat et inconditionnel du Liban Sud et du Bekaa, permettant aux Libanais, de vivre en paix sur leur propre territoire, comme tout autre peuple libre dans le monde.